

# Fiche de données de sécurité

page: 1/8

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date / mise à jour le: 17.10.2005

Produit: **SPORGON**

Version: 4.0

590 02 F

(30207637/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 12.07.2006

## 1. Identification de la substance/préparation et de la société

### SPORGON

Numéro d'enregistrement: 7444/B

Société:

BASF BELGIUM N.V./S.A.

Terhulpesteenweg 178 / 178, Chaussée de La Hulpe

1170 BRUSSEL/BRUXELLES

Téléphone: 02/373.25.83

Renseignements en cas d'urgence:

Téléphone: +49-1802273 112

Téléfax numéro: +49-621-60-92664

## 2. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, poudre dispersible dans l'eau (WP)

Composants dangereux

Prochloraze manganèse

Teneur (W/W): 50 %

Numéro CAS: 75747-77-2

Symbole(s) de danger: Xn, N

Phrase(s)-R: 22, 50/53

Condensat de formaldéhyde et d'alkylnaphtalènesulfonate de sodium

Teneur (W/W): <= 10 %

Symbole(s) de danger: Xi

Phrase(s)-R: 36/38

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

---

### 3. Identification des dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

---

### 4. Premiers secours

Indications générales:

Pour les indications pour le médecin, se référer à l'étiquette du produit ou téléphoner au Centre Antipoisons (Tél: +32(0) 70 245 245).

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne pas faire vomir car il y a danger d'aspiration.

Indications pour le médecin:

Symptômes: troubles gastro-intestinaux

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, mousse, brouillard aqueux, extincteur à poudre, dioxyde de carbone

Risques particuliers:

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, acide chlorhydrique anhydre, oxydes d'azote  
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

---

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Procédés de nettoyage/ramassage:

Pour de petites quantités: Ramasser à l'aide d'un matériau liant les poussières et éliminer.

Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique.

Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Eliminer conformément aux dispositions locales par combustion ou mise en décharge spéciale.

---

## 7. Manipulation et stockage

### Manipulation

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

La poussière peut former avec l'air un mélange explosible. Eviter la formation de poussières. Eviter le dépôt de poussières. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

### Stockage

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage: 24 Mois

Protéger des températures supérieures à : 30 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour durée prolongée.

---

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

75747-77-2: dichlorotétrakis[N-propyl-N-[2-(2,4,6-trichlorophénoxy)éthyl]-1H-imidazole-1-carboxamide]manganèse

VME 0,2 mg/m<sup>3</sup> (TLV (BE))  
mesuré comme: manganèse (Mn)

### Équipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols/ de poussières inhalables. Filtre à particules type P2 ou FFP2 (efficacité moyenne pour particules solides et liquides, par ex. EN 143, 149).

#### Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm), entre autres.

#### Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (EN 166)

#### Vêtements de protection:

Choisir le moyen de protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (DIN-EN 465)

#### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	poudre
Couleur:	blanchâtre
Densité apparente:	270 kg/m <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité dans l'eau:	dispersible
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow):	4,12

---

## 10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

#### Réactions dangereuses:

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE  
Date / mise à jour le: 17.10.2005  
Produit: **SPORGON**

Version: 4.0

590 02 F  
(30207637/SDS\_CPA\_BE/FR)  
date d'impression 12.07.2006

Produits de décomposition dangereux:  
Aucun produit de décomposition dangereux connu.

---

## 11. Informations toxicologiques

DL50/par voie orale/rat: 2.700 mg/kg

CL50/par inhalation/rat: > 2,66 mg/l

DL50/par voie cutanée/rat: > 2.000 mg/kg

Irritation primaire cutanée/lapin: non irritant

Irritations primaires des muqueuses/lapin: légèrement irritant

*Données relatives à : Prochloraze manganèse*  
*Sensibilisation/cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.*  
-----

Indications complémentaires:

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

---

## 12. Informations écologiques

### Ecotoxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:  
Oncorhynchus mykiss/CL50 (96 h): 2,4 mg/l

Invertébrés aquatiques:  
Daphnia magna/CL50 (48 h): 4,3 mg/l

*Données relatives à : Prochloraze manganèse*  
*Plantes aquatique(s):*  
*Desmodemus subspicatus/CE50 (72 h): 0,094 mg/l*  
-----

### Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:  
Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

---

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date / mise à jour le: 17.10.2005

Version: 4.0

Produit: **SPORGON**

590 02 F

(30207637/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 12.07.2006

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

## 14. Informations relatives au transport

### Transport terrestre

<b>ADR</b>	: Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3077
	Dénomination du produit	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient: PROCHLORAZE MANGANESE 50%)

<b>RID</b>	: Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3077
	Dénomination du produit	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient: PROCHLORAZE MANGANESE 50%)

### Transport fluvial intérieur

<b>ADNR</b>	: Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3077
	Dénomination du produit	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient: PROCHLORAZE MANGANESE 50%)

### Transport maritime

<b>IMDG/GGVSee</b>	: Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3077
	Polluant marin	YES
	Dénomination technique exacte	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (contains PROCHLORAZ MANGANESE 50%)

### Transport aérien

<b>OACI/IATA</b>	: Classe	9
	Groupe d'emballage	III

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date / mise à jour le: 17.10.2005

Version: 4.0

Produit: **SPORGON**

590 02 F

(30207637/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 12.07.2006

Numéro ONU	3077
Dénomination technique exacte	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (contains PROCHLORAZ MANGANESE 50%)

## 15. Informations réglementaires

### Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales

#### Directives UE:

##### Symbole(s) de danger

N Dangereux pour l'environnement.

##### Phrase(s)-R

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

##### Le(s) conseil(s) de prudence

S2 Conserver hors de portée des enfants.

S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

#### Classification / étiquetage conforme à la réglementation belge.:

##### Symbole(s) de danger

Xn Nocif.

N Dangereux pour l'environnement.

##### Phrase(s)-R

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

##### Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23.9	Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: Prochloraze manganèse, Condensat de formaldéhyde et d'alkylnaphtalènesulfonate de sodium

Classification selon le Comité d'agrément des pesticides à usage agricole (Belgique)  
 Classe de toxicité B les pesticides à usage agricole non repris dans la classe A et rentrant dans l'une des catégories de danger 'nocif', 'irritant', 'sensibilisant'. Ils ne peuvent être vendus que par des vendeurs agréés.

### Autres prescriptions

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2 )

## 16. Autres informations

Texte intégral des symboles de danger et des phrases -R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 2 sous 'Composants dangereux'.

Xn	Nocif.
N	Dangereux pour l'environnement.
Xi	Irritant.
22	Nocif en cas d'ingestion.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
36/38	Irritant pour les yeux et la peau.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduites des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.